

Blagnac le 25-03-2024

COMMUNICATION

Augmentation des Salaires dans la Filière Qualité : Pour une Justice et une Transparence Totale

La direction se prépare à entériner une décision émanant de Monsieur Pascal LANNETTE, envisageant une augmentation de la rémunération des salariés œuvrant au sein de la filière qualité. Cette décision repose sur plusieurs motifs fondamentaux, incluant les récentes évaluations de poste découlant de la nouvelle convention collective, l'assomption accrue de responsabilités, ainsi que la nécessité pressante de renforcer nos effectifs. Toutefois, il semblerait que cette initiative ne soit pour l'heure qu'une simple rumeur. Avant de nous réjouir de cette éventualité, il convient de clarifier certains points cruciaux. Pourquoi cette augmentation ne concernerait-elle que certains postes ? Nous accueillons favorablement toute mesure visant à revaloriser les salaires, mais nous ne saurions faire abstraction du fait que cette proposition ne bénéficierait qu'à une fraction du personnel. Dans l'éventualité où elle se concrétiserait, les retombées seraient les suivantes :

- Les inspecteurs qualité (IQ) bénéficieront d'une augmentation de salaire de 100 euros.
- Les responsables qualité (RQS) verront leur prime réévaluée.

Bien que nous ne soyons pas réfractaires aux augmentations de salaire, certains salariés, observant la situation de l'extérieur, auraient également espéré bénéficier d'une augmentation juste après la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), qui nous a été limitée en raison de contraintes budgétaires. Nous avons exposé notre position au Président, en soulignant que les salariés non concernés pourraient légitimement se questionner sur la raison pour laquelle seuls les "contrôleurs" sont pris en considération, d'autant plus que le budget alloué lors de la NAO était restreint il y a deux mois, tandis qu'à présent, des financements semblent être disponibles, un contre temps fâcheux... De plus, la rémunération des spécialistes a récemment été réévaluée.

L'UNSA Aérien estime qu'il aurait été tout aussi efficace de porter le temps de travail des inspecteurs qualité à 39 heures, ce qui aurait également permis d'atteindre l'objectif de valorisation et d'attraction tant décrié dans cette spécialité. De plus, il serait plus judicieux de communiquer cette décision à l'ensemble des salariés plutôt qu'à seulement ceux concernés. Une communication ouverte et inclusive renforce la confiance et l'engagement de tous les membres de l'équipe.

Enfin, nous regrettons que la rumeur concernant la rémunération dans le département qualité ait été propagée par les responsables des prestations, ce qui démontre qu'ils en ont été informés avant les partenaires sociaux. Nous attendons une éventuelle rencontre avec Monsieur LANNETTE afin d'échanger sur le sujet.